

Affaire suivie par : Fabienne GENTILLET

☎ 02.38.25.78.28

☎ 02 38 25.52.50

✉ Fabienne.Gentillet@dr8.cnrs.fr

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Unités en région Centre



Délégation
Centre Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3E, Avenue de la recherche scientifique
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

Objet : Appel à projet de recherche 2012 – Conseil Régional du Centre

Réf. : FG/BAG-D-2011-183

La Région Centre vient de nous transmettre la procédure relative à l'appel à projet de recherche d'intérêt régional 2012. Vous trouverez, en pièce jointe :

- Le cahier des charges contenant l'ensemble des informations nécessaires à la constitution de votre dossier,
- Le formulaire à remplir,
- Une fiche conseil pour l'utilisation du formulaire

Pour rappel, la procédure se déroule en deux temps :

1- Un premier dossier simplifié, détaillant particulièrement l'impact socio-économique et environnemental. Chaque dossier doit être soumis par son laboratoire porteur, à son établissement de tutelle principale, selon les modalités spécifiques à cet établissement. Cet établissement doit informer du projet tous les autres établissements de tutelle de tous les laboratoires partenaires du projet. Il est seul habilité à transmettre le dossier au Conseil Régional selon les modalités suivantes :

- 4 exemplaires papiers dûment signés par le porteur de projet, le directeur d'unité et le/les partenaire(s) devront être déposés auprès du Bureau des Affaires Générales de la délégation,
- 1 exemplaire en version électronique, sous format PDF, en utilisant la nomenclature suivante et en y substituant l'acronyme du projet présenté :

➤ APR_2012_acronyme.pdf

devra être transmis à l'adresse suivante : delegue@dr8.cnrs.fr,

pour le **mercredi 4 janvier 2012** délai de rigueur.

2- Les dossiers présélectionnés seront retournés par la Région en version électronique à leur porteur pour être complétés. Chaque dossier doit être soumis par son laboratoire porteur, à son établissement de tutelle principale, selon les modalités spécifiques à cet établissement. Cet établissement doit informer du projet tous les autres établissements de tutelle de tous les laboratoires partenaires du projet. Il est seul habilité à transmettre le dossier au Conseil Régional selon les modalités suivantes :

- 4 exemplaires papiers dûment signés par le porteur de projet, le directeur d'unité et le/les partenaire(s) devront être déposés auprès du Bureau des Affaires Générales de la délégation,
- 1 exemplaire en version électronique, sous format PDF, en utilisant la nomenclature suivante et en y substituant l'acronyme du projet présenté :

➤ APR_2012C_acronyme.pdf

devra être transmis à l'adresse suivante : delegue@dr8.cnrs.fr,

pour le **mercredi 9 mai 2012** délai de rigueur.

Le Service du Partenariat et de la Valorisation est à votre disposition pour vous apporter son expertise dans l'ingénierie de projets, de montage juridique et financier. Et peut être sollicité via l'adresse suivante : spv@dr8.cnrs.fr.

Rappel du principe de gestion inscrit au contrat quadriennal 2008-2011 :

- les unités propres et mixtes situées sur le campus CNRS d'Orléans La Source doivent adresser leur dossier à la Délégation,
- les unités mixtes situées sur le campus universitaire d'Orléans doivent adresser leur dossier à l'université,
- pour Tours, en fonction des mentions inscrites au quadriennal, les dossiers seront adressés soit à la Délégation, pour les unités IRBI, LMPT, GICC et Fédération Denis Poisson, soit à l'université, pour les autres unités mixtes.

Enfin, vous avez certainement été saisi par votre tutelle académique de cette campagne de financements.

Quelle que soit la tutelle par laquelle vous ferez remonter vos demandes éventuelles, je vous remercie de veiller à mettre en copie du dossier l'autre partenaire.



Patrice SOULLIE
Délégué régional

- PJ : - Cahier des charges
- Dossier de demande de financement
- Conseils pour remplir le formulaire